

# BONUS

# ENGAGEMENT

# ÉTUDIANT

## Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui permet de transformer votre engagement dans une association citoyenne ou universitaire, en un bonus de points (entre 0 et 0,5) sur votre moyenne annuelle.

## Qui peut en bénéficier ?

Le B2E est ouvert à l'ensemble des étudiants et des étudiantes.



# Engagements valorisés :

- **Engagement Citoyen** : AFEV, les Petits Débrouillards... ou tout autre engagement dans une association hors La Rochelle Université régie par la loi du 1er Juillet 1901 en tant que membre dirigeant et/ou « actif » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou service civique.
- **Engagement La Rochelle Université** : élu·es étudiant·es, Team étudiante, tutorats, associations étudiantes de type BDE, projets étudiants... (sauf projets tutorés ou toute activité relevant de votre diplôme)

## Procédure

- 1** Télécharger le dossier de recevabilité sur :  
<https://www.univ-larochelle.fr/vie-etudiante/initiatives-etudiantes-et-engagement/>  
à remplir et à renvoyer à [b2e@univ-lr.fr](mailto:b2e@univ-lr.fr) avant le **15/11/2022**
- 2** À partir de mi-janvier, les étudiant·es recevables seront invité·es à déposer un dossier de candidature uniquement sous forme électronique avant le **16/04/2023**
- 3** Durant cette période, des ateliers et/ou rendez-vous individuels vous seront proposés par la direction de l'orientation et de l'insertion pour vous aider dans la réalisation du dossier
- 4** La Commission d'examen du Bonus Engagement Etudiant se réunira fin avril pour étudier vos dossiers et fournir une note aux jurys de diplôme du 2<sup>d</sup> semestre